

AVIS PUBLIC

Est, par la présente donné, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, par le soussigné, Marc-Eddy Jonathas dir. gén./greffier-trésorier de ladite Ville, que les membres du Conseil statueront sur une demande de dérogation mineure lors d'une assemblée ordinaire qui aura lieu : le **14 septembre 2021 à 20 heures**, au Centre communautaire : 1770, boulevard Bona-Dussault.

Nature et effet de la demande:

- Adresse : 150, Rue Saint-Joseph (lot 6 335 927)
 - Autoriser l'implantation d'un dôme industriel à 2 mètres de la ligne de lot latérale gauche au lieu de 4.5 mètres tel qu'édicte aux grilles de spécifications du règlement de zonage en vigueur.

Consultation publique

Toute personne qui désire s'exprimer à propos de ladite demande peut le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'adresse suivante : urbadev@villemarc.com ou par la poste : Ville de Saint-Marc-des-Carières, 965, boulevard Bona-Dussault Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0

Les personnes intéressées peuvent aussi se présenter lors de la séance publique du 14 septembre 2021 tout en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Fait à Saint-Marc-des-Carières, ce 23 août 2021

Marc-Eddy Jonathas, dir.gén./greffier-trésorier